

BESSINS 2009



Rétrospective en images ...

LE MOT DU MAIRE

Fidèle à la tradition, notre bulletin communal rend compte des projets et des réalisations et retrace les événements de notre commune en 2009.

L'équipe municipale s'efforce d'apporter, aux habitants, la qualité de vie la meilleure possible en effectuant les travaux nécessaires et aussi en organisant des moments conviviaux qui donnent la possibilité à tous de se rencontrer.

En 2010, les études engagées pour la restauration de la mairie, pour se conformer à la loi, vont aboutir. Les travaux devraient commencer au deuxième semestre. Ce projet, longuement examiné par le conseil municipal, la DDE, les architectes et l'AGEDEN, permettra d'aménager correctement les locaux existants et de créer une salle communale fonctionnelle et spacieuse.



Maquette du projet (source : Patrick Manon, architecte DPLG)

Tous les projets réalisés assureront à Bessins un avenir dynamique et en feront une commune encore plus accueillante.

En ces périodes de fêtes, je vous adresse, avec l'ensemble du conseil municipal, tous mes meilleurs vœux pour 2010.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE A TOUS.

Aimé LAMBERT

AU FIL DES CONSEILS

REUNION DU 2 FEVRIER 2009

ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR

La présence d'un défibrillateur sera obligatoire dans les lieux recevant du public. L'information sur l'utilisation auprès des élus pourra être assurée par les pompiers au niveau de la Communauté de Communes. L'achat du matériel se fera par commande groupée avec la Communauté de Communes.

DOSSIER INSTALLATION CLASSEE DU GAEC LA FETA

Une enquête publique est réalisée sur cet élevage de plus de 100 vèlages (installation classée pour la protection de l'environnement et plan d'épandage des boues des effluents de l'élevage).

Sur le rapport rendu du site GAEC LA FETA, à la mairie, les résultats ne montrent aucune incidence sur l'environnement (bâtiment conforme, assainissement contrôlé, consommation d'eau stable, pas de lisier supplémentaire).

D'accord à l'unanimité pour ce projet.

TRAVAUX MAIRIE

- Choix du bureau d'études pour contrôle de la structure des bâtiments.

3 prestataires ont remis leur offre : SOCOTEC - VERITAS et SIRADEX.

Avec l'aide de la DDE pour analyse des offres (tarifs et prestations), le bureau d'études SOCOTEC a été retenu et validé par l'ensemble des élus du conseil municipal présent.

SITE INTERNET

- La commune de Bessins va disposer d'un site Internet : www.bessins.fr

- Les élus parcourent le contenu proposé.

Vote à l'unanimité pour mettre officiellement en ligne le site Internet.

LE SPANC

Réunion publique faite dans différentes communes pour informer les habitants sur son rôle et ses compétences dans le cadre du contrôle des systèmes d'assainissement de chaque maison.

SICTOM

Réunion du 20 janvier à Poliénas, budget prévisionnel avec une augmentation de 8%. Concernant le projet "collecte des ordures ménagères et fournitures de conteneurs" semi-enterré, les premiers tests sont reportés au mois de novembre sur les 3 communes "pilote" faute de report de l'élaboration du cahier des charges.

RECENSEMENT POPULATION

Suite au dernier recensement, la commune compte actuellement 126 habitants.

PROJET "CENTERPARCS"

Une réunion d'information s'est tenue le 27 janvier 2009 à ROYBON (Isère).

REUNION DU 16 MARS 2009

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

Vote à l'unanimité pour le compte administratif de la commune :

- Fonctionnement : Résultat de 54 134,21 €
- Investissement : Résultat de 41 002,40 €.

Vote à l'unanimité pour le compte administratif du service Eau :

- Fonctionnement : Résultat de 780 €
- Investissement : Résultat de 7 871,17 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Concerne les 4 taxes locales : sans changement par rapport à 2008.

- TH : 7,45% - FB : 7,38% - FNB : 40% - TP : 9,93%

Vote à l'unanimité.

VOTE DES BUDGETS 2009

Pour la commune :

- Fonctionnement : Dépenses et Recettes : 117 300 €.
- Investissement : Dépenses et Recettes : 106 426 €.

Pour service Eau :

- Fonctionnement : Dépenses et Recettes : 20 280 €.
- Investissement : Dépenses et Recettes : 75 923 €.

Vote à l'unanimité.

LOCATION LOGEMENT ECOLE

L'appartement situé au-dessus de l'école sera libre au 1er mai 2009.

Le conseil autorise le Maire à conclure un bail annuel pour un montant mensuel de loyer à 360 €.

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire présente le devis pour la suppression de quelques poteaux téléphoniques, en utilisant comme support les poteaux électriques, afin d'améliorer l'esthétique du village.

Montant : 1837 € HT.

Réunion à la Mairie avec Stéphane TOURNOUD de la DDE, le 20 mars 2009 pour le projet des travaux de la Mairie afin d'établir le cahier des charges dans le cadre du choix de l'architecte.

REUNION DU 5 JUIN 2009

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA SIGNALÉTIQUE VIAIRE.

Une convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché public de fournitures courantes et de services relatifs à la fourniture et la pose de plaques et panneaux de rues et de plaques de numéros de maison doit être signée.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer cette convention.

TRAVAUX CHEMINS

L'ensemble des travaux à réaliser sur la commune a été estimé à 9000 € HT par la DDE. L'entreprise GIRAUD et MARCHAND a été retenue par les élus pour l'entretien des fossés (3 333 € HT).

Concernant les emplois de goudron, c'est la Sté VICAT qui a été retenue (Montant suivant travaux à effectuer).

AFFAIRES DIVERSES

- Consultation d'une société spécialisée dans le domaine de la télégestion pour un équipement de sécurisation du réservoir d'eau à la Fêta.

- SICTOM : Projet pour la mise en place de la redevance incitative et les travaux pour la création de la nouvelle plate-forme de traitement des déchets sur la commune de St-Sauveur se poursuivent.

INTERNET HAUT DEBIT

La commune poursuit les démarches auprès des opérateurs et du Conseil Général pour l'étude des zones non couvertes. A ce jour, peu de solutions semblent satisfaire l'ensemble des problèmes.

REUNION DU 17 JUILLET 2009

CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE POUR TRAVAUX MAIRIE

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 juin à la Mairie de Bessins pour l'ouverture et étudier les 5 dossiers reçus le 16 juin 09.

Un responsable de la DDE, de l'AGEDEN et 1 architecte conseil du CAUE étaient également présents à cette réunion.

Après discussion les membres de la commission ont décidé de retenir 3 dossiers et de ne pas donner suite aux propositions de MR. René Troussier (N°1) et de Mr. J.Paul Faure (N°5).

Les 3 candidats restants ont été convoqués le 30 juin pour audition.

La commission d'appel d'offres propose au conseil municipal, de choisir Patrick MANON de Grenoble pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de la Mairie.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le choix proposé pour un montant de 21 400 € HT.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE RETOURNEMENT POUR LES CARS SCOLAIRES, PLACE DU CIMETIERE.

Des travaux de sécurisation de la place du cimetière sont nécessaires, notamment pour permettre aux cars scolaires de manœuvrer dans de meilleures conditions de sécurité. Les travaux envisagés permettront d'agrandir la plate-forme existante, ainsi qu'une nouvelle disposition des conteneurs des points propres et poubelles.

Un devis estimatif de la DDE nous a été transmis pour un montant de 5 436 € HT. soit 6 501,46 € TTC.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la réalisation de ce projet.

AFFAIRES DIVERSES

Le conseil municipal décide le remplacement de la borne incendie située à Vaugrenier.

REUNION DU 9 NOVEMBRE 2009

AVANT-PROJET SOMMAIRE DE LA RESTRUCTURATION MAIRIE

Le Maire indique que les études concernant les travaux pour la restructuration de la mairie ont été remises par le maître d'œuvre le 6.11.09, et rappelle les exigences du programme :

- Répondre aux critères pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite
- Avoir une approche environnementale poussée, plusieurs cibles THQE doivent être atteintes; gestion de l'énergie notamment.
- Correspondre aux capacités financières de la commune.

Le Maire commente les points contenus dans l'avant-projet sommaire :

- Aménagement de la mairie en lieu et place de la salle des mariages. Le positionnement de l'entrée principale sera à discuter en fonction des contraintes d'accessibilité. Coût des travaux évalué à 60000 € HT.
- Création d'une salle communale pouvant accueillir 100 à 110 Personnes : Coût des travaux évalué à 132 000 € HT.
- Sécurisation des abords, création de places de stationnement pour personnes à mobilité réduite : Coût évalué à 17 000 € HT.

Le Maire indique que le montant de subvention accordé par le Conseil Général pourrait atteindre 40%. Toutefois, il faut rester prudent car les taux pourraient être différents en 2010.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
- Décide, compte tenu des différentes contraintes, de maintenir l'entrée de la future mairie, côté Nord (actuelle entrée salle des mariages).
- Approuve les différents plans et descriptifs sommaires provisoires.
- Approuve l'estimation provisoire des travaux prévus : 209 000 € HT soit 250 000 € TTC.

CHOIX DE DIFFERENTS PRESTATAIRES

Pour les travaux de la Mairie, il est nécessaire d'engager différentes études. Sur proposition de la commission d'appel d'offres, les prestataires ci-dessous ont été retenus à l'unanimité :

- Etude géotechnique confiée à EGSOL à Gières : Pour 1500 € HT.
- Contrôle technique confié à QUALI CONSULT à Veurey : 3 650 € HT.
- Mission d'étude / Travaux et financement THQE : En cours de consultation

SECURITE INCENDIE

Le Maire indique qu'il serait nécessaire de prévoir sur le secteur de la Croix de Mouze, l'installation d'une borne incendie. Après entretien avec le Capitaine des Pompiers de Roybon, différentes possibilités sont à étudier.

SECURITE ROUTIERE

La voie communale de la Blache dont la circulation est réservée aux riverains, est très souvent empruntée par des automobilistes qui ne respectent pas la signalisation interdisant l'accès à cette voie.

Des contacts sont pris avec la DDE afin de définir les mesures à prendre pour que cette voie ne fasse pas courir de risques aux riverains ainsi qu'aux automobilistes de la route départementale.

MATERIEL

Il va être nécessaire de changer l'épaveuse qui est indispensable aux fauchages des abords des chemins communaux. Une réunion est prévue avec les communes concernées St-Appolinard, Murinais, Chevrières et Bessins.

COUPE AFFOUAGERE

2 lots de bois seront attribués cette année pour 1200 €.

ORDURES MENAGERES

Les poubelles actuelles vont être supprimées le 20 novembre. Le nouveau système avec les badges qui ont été remis aux habitants le 7 novembre, va donc pouvoir fonctionner.

DEPENSES ET RECETTES PREVUES AU BUDGET COMMUNAL POUR 2009

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 117 300 Euros

- RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 117 300 Euros

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 106 426 Euros

- RECETTES D'INVESTISSEMENT : 106 426 Euros

BUDGET SERVICE EAU

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 20 280 Euros

- RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 20 280 Euros

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 75 923 Euros

- RECETTES D'INVESTISSEMENT : 75 923 Euros

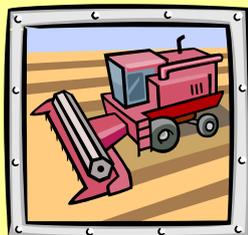
- Nombre d'abonnés en 2009 : 62

- Consommation totale en 2009 : 7 694m³

<u>Années</u>	<u>Abonnés</u>	<u>Consommation (m³)</u>
2006	53	7248
2007	55	7065
2008	57	7167
2009	62	7694

TRAVAUX REALISES EN 2009

Poste	Montant
ENTRETIEN DES CHEMINS ET VOIRIE	24 700,00 € HT
SUPPRESSION POTEAUX TELEPHONIQUES DU VILLAGE	2 470,00 € HT
AMENAGEMENT DE LA PLACE DU CIMETIERE	5 435,00 € HT
ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX	2 200,00 € HT
ENTRETIEN RESEAU EAU ET ASSAINISSEMENT	19 819,00 € HT
DEPENSES LIEES AUX DIFFERENTES ETUDES CONCERNANT LA RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE	6 679,00 € HT
Total	61 293,00 € HT



ETAT CIVIL 2009

NAISSANCES

Le 06 FEVRIER 2009
Loïc Bernard Jordan GRILLOT
(Fils de Frédéric GRILLOT et Olga PEREIRA)

Le 1er novembre 2009
Tristan Léo Noël GUEFFIER
(Fils de Bastien GUEFFIER et Laurie CHOROT)

Le 11 novembre 2009
Clémence Lara BRUN
(Fille de Francis BRUN et Virginie TERPANT)

DECES

Le 17 mars 2009
Henri JUVIN décédé à NOTRE DAME DE L'OSIER
né le 5 avril 1914 (Fils de Victor JUVIN et Louise DARLAY au Pinchard)

Le 23 avril 2009
Léa BRECHON Veuve MAURAY décédée à St-Martin-d'Hères
née le 3 mars 1928 (Fille de François BRECHON et Anaïs CUZIN au Puits St-Ange)

Le 5 août 2009
Marie Antoinette Alix PELLERIN décédée à St-SAUVEUR
née le 4 mars 1917 (Fille de Eugène PELLERIN et Marie TROUILLET au Mercier)

Le 4 septembre 2009
Marguerite Léoncie DAMIER Veuve MARION décédée à BOURG DE PEAGE.
née le 28 février 1911 (Fille de Pierre DAMIER et Philomène MARION à Vaugrenier)

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

Marius WURGEL a été accueilli au foyer d'Anne-Marie COSTE et Xavier WURGEL

*BRUN Francis, TERPANT Virginie et leurs enfants Axel et Clémence
à « Croix de Mouze »*

GUEFFIER Bastien, CHOROT Laurie et leur fils Tristan « Au Mercier »



URBANISME 2009

DEMANDE DE CERTIFICAT URBANISME

Madame MONNET Charlotte	Refus du 21 avril 2009
Monsieur et Mme FAURE Gilles	Accord du 08 septembre 2009



VIE QUOTIDIENNE / BIEN-ETRE

ENVIRONNEMENT : COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Sollicité par notre commune, le SICTOM a installé en novembre 2009, l'un des premiers conteneurs avec badges. Celui-ci permettra lors de la facturation en 2011, de prendre en compte, les efforts de tri que chacun effectuera.

A ce jour, tout semble fonctionner normalement. En adoptant ce nouveau système de collecte, notre commune donne un bel exemple de son éco-citoyenneté.

AMENAGEMENT DE LA MAIRIE

Après de nombreuses études, les travaux de restructuration de la Mairie démarreront au 2ème semestre 2010. Un projet qui se réalisera en 3 phases :

- Aménagement de la Mairie dans l'ancienne école
- Création d'une salle communale en prolongement du préau de l'école
- Création d'un logement à la place de la Mairie

Un beau projet qui permettra de disposer de locaux adaptés et spacieux, répondant aux normes d'accessibilité.

SECURITE ROUTIERE

La circulation reste importante ; et les enfants de Bessins sont devenus nombreux : c'est une chance. Pensez à réduire (fortement) la vitesse pour le bien de tous, dans le village, près des arrêts de bus scolaire, et sur toutes les voies.

EXPRESSION DES HABITANTS

Vos attentes,
Vos avis ou remarques,
Vos besoins,
Vos suggestions pour l'embellissement de la commune,
Vous pouvez les transmettre, oralement par vos conseillers, par écrit à la mairie.

SIGNALETIQUE VIAIRE

En collaboration avec la communauté de communes et pour améliorer la qualité des services (SAMU, Pompiers, Poste, livraisons,...), il sera procédé à la numérotation des habitations et à la dénomination des voies, tout en conservant les noms de lieux (hameaux, lieux-dits...)

Des panneaux et des plaques de numérotation seront mis en place.

INFOS PRATIQUES

Secrétariat de Mairie de Bessins

Tel et Fax : 04 76 64 11 42

Horaires : Mardi de 10h à 12h
Mercredi de 17h15 à 19h15
Vendredi de 14h à 16h

Le Maire reçoit aux heures des permanences ou sur rendez-vous.

Déchetterie de Saint-Marcellin

Tel : 04 76 38 36 94

Horaires : Du lundi au jeudi de 13h30 à 18h
Le vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 18h
Le samedi de 10h à 18h



INTERCOMMUNALITE

2010, année de la petite enfance



Intercommunale depuis l'été 2006, la petite enfance va prendre un nouveau virage en 2010 dont bénéficieront toutes les familles du Pays de Saint-Marcellin. Après le transfert du Relais Assistantes Maternelles et du Lieu d'Accueil Enfants Parents, deux nouveaux équipements initialement développés par la ville de Saint-Marcellin, la crèche et la halte-garderie rejoignent le giron intercommunal.

Pour les enfants et leurs familles déjà accueillis dans ces structures, rien ne

va changer. Crèche et halte-garderie restent à la même adresse tout comme les accueillants. A partir de 2010 toutes les familles du Pays de Saint-Marcellin auront les mêmes chances d'accès aux structures et une tarification unique (en fonction du Quotient Familial) sera appliquée.

L'exercice plein de la garde des 0-3 ans à l'échelle intercommunale entraîne aussi la création de nouveaux équipements. En effet les crèche et halte garderie actuelles qui couvrent un bassin de 8 000 habitants ne suffiront pas pour 22 000 habitants. D'où la création d'une micro-crèche sur Saint-Hilaire du Rosier (septembre 2010) et la construction d'un multi accueil (crèche + halte garderie) à Chatte. Les travaux du multi accueil seront lancés courant 2010, pour une mise en service au premier semestre 2011. Cette nouvelle structure sera implantée face aux collège et gymnase de Chatte.

Centre aquatique, le chantier progresse

Depuis la mi-mars (2009), le chantier du centre aquatique est reparti. L'entreprise de gros œuvre a rapidement réalisé l'édification des murs d'enceinte du bâtiment. Cette avancée rend moins visible de tous l'évolution des travaux, au point que certaines personnes croient qu'il stagne. Qu'elles se rassurent, il y a des gens qui travaillent sur le chantier.

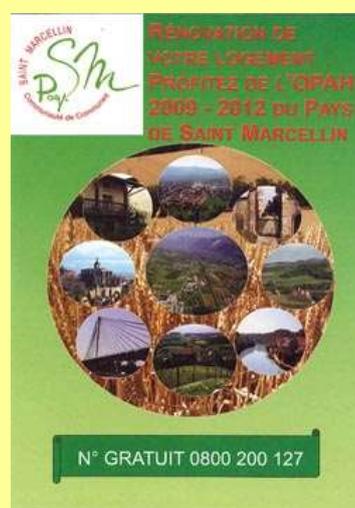
L'équipe de gros œuvre réalise des murs à l'intérieur du bâtiment ainsi que les points de support et de fixation du bassin sportif, des bassins ludiques et du toboggan. Depuis le mois d'octobre, de nouveaux corps de métiers ont investi les lieux. Sur les



toits les étancheurs oeuvrent pour les rendre étanches et isolés. Au rez-de-chaussée les électriciens ont passé gaines, fourreaux et autres câbles, les menuisiers aluminium habillent le bâtiment. Enfin en sous-sol, les plombiers posent des mètres et des mètres de tuyaux tous comme leurs confrères chauffagistes.

Il y a donc une vie active sur le chantier, même si on ne la voit pas de l'extérieur. Pour permettre aux personnes intéressées par les avancées du centre aquatique, la communauté de communes met en ligne des photos des travaux. A retrouver sur www.pays-saint-marcellin.fr.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat



L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Saint-Marcellin est un dispositif piloté par la Communauté de Communes avec le soutien financier de l'Etat, de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat et de la région Rhône-Alpes.

Relancée depuis mai 2009, cette opération s'adresse, sous conditions, aux propriétaires privés d'un logement situé sur l'une des seize communes du Pays de Saint-Marcellin. Les propriétaires peuvent être soit « occupants » de leur logement (résidence principale), dans ces cas l'éligibilité à l'OPAH sera soumise à des critères de ressources. Soit les propriétaires sont « bailleurs » et louent le(s) logements à des locataires.

Pour entrer dans le cadre de l'OPAH, la construction des logements doit dater au minimum de quinze ans.

Peuvent faire l'objet d'une subvention, les travaux destinés à l'amélioration de l'habitat en matière de sécurité, de salubrité ou d'équipement. Les travaux facilitant les économies d'énergie, l'isolation acoustique ainsi que l'accessibilité et/ou l'adaptation aux personnes en situation de handicap. Ces travaux peuvent être réalisés dans les parties privatives ou communes des immeubles.

La réalisation des travaux subventionnables, comprenant la fourniture et la mise en œuvre des matériaux, doit être confiée à des professionnels du bâtiment inscrits soit au répertoire des métiers, soit au registre du commerce et des sociétés. Après travaux, les logements doivent être loués pendant 9 ans ou occupés pendant 6 ans à titre de résidence principale.

Pour aider les propriétaires intéressés par cette opération une permanence a lieu tous les jeudis de 14H à 16H30 à la Maison de l'Economie du Pays de Saint-Marcellin (bureau des permanences, 3ème étage, sans rendez-vous). Vous pouvez également contacter H&D Isère Savoie au 0 800 200 127 (numéro vert gratuit).

Les permanences accueillies à la Maison de l'Economie du Pays de Saint-Marcellin.

Bureau des permanences, 3^{ème} étage

Architecte conseil du CAUE : conseils (gratuits) sur vos projets de construction, rénovation, aménagement.... Deux vendredis par mois de 13H à 16H30, sur RDV au 04 76 38 45 48

Armée de Terre : informe sur les métiers et carrières. Le mercredi après-midi, sans rendez-vous, périodicité variable. Pour les connaître : 04 76 38 45 48 (accueil Maison Economie), 04 76 76 22 30 (CIRFA Grenoble).

Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble : les lundis et mardis de 9H à 12H et de 13H30 à 16H, sans rendez-vous. Une borne CAF est à votre disposition au rez-de-chaussée pour vous permettre d'effectuer certaines de vos démarches.

Ohée-Prométhée : accompagnement des travailleurs handicapés, le mercredi, de 9 à 12H. Information et prise de RDV au 04 76 53 01 49.

OPAH : informe sur le dispositif de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et aide au montage de dossier. Tous les jeudis de 14H à 16H30, sans rendez-vous. Pour plus d'infos 0 800 200 127 (numéro vert gratuit).

Pôle Formation, salle Cumane

Vivre sans alcool : informe et soutient les personnes dépendantes de l'alcool et leurs familles. Tous les lundis de 16H à 18H.

Du côté des services

[Cyber Base]

Pour répondre à la hausse croissante des usagers venant avec les propres ordinateurs portables, la Cyber Base a créé un espace dédié. Un long plan de travail pouvant accueillir cinq usagers en toute confidentialité. Pour ce nouveau service, le prix de la connexion est de 0.50€ de l'heure.

En plus de la consultation libre, la Cyber Base propose aussi des ateliers d'initiation et de perfectionnement aux usages de l'informatique et d'internet. Des ateliers de deux à quatre heures, sur inscription, les mardi, mercredi et jeudi de 17H à 19H.



[SPANC]



Le Service Public d'Assainissement Non Collectif a fait l'objet de nombreuses réunions d'informations publiques sur le Pays. Un peu plus de 600 personnes rencontrées lors des 6 réunions programmées. Un fort intérêt pour connaître à la fois les détails pratiques du service, mais aussi des questions techniques sur l'assainissement individuel. Sur cette première année d'exercice le technicien SPANC a effectué près de 450 contrôles/diagnostics d'installations.

[RAM]

Le Relais Assistantes Maternelles propose des temps collectifs aux assistantes maternelles (sur les communes de Chatte, Saint-Hilaire du Rosier, Saint-Marcellin, Saint-Sauveur et Saint-Vérand). Il s'agit de moments d'échange de pratiques, et d'activités collectives pour les enfants accueillis. Le RAM tient également des permanences pour les parents (actuels & en devenir) et assistantes maternelles pour les informer sur les contrats de travail, leur donner des contacts de « nounous », s'informer et discuter sur des pratiques... Enfin le RAM organise des spectacles et des réunions d'échanges. Un calendrier trimestriel regroupe toutes ces informations. Vous pouvez le retrouver à l'affichage dans votre mairie, sur le site Internet de la communauté de communes et de votre commune.

[PIJ]

Le label Envie d'Agir pour le PIJ

Le Point Information Jeunesse du Pays de Saint-Marcellin vient d'obtenir le label Envie d'Agir. Cette labélisation délivrée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports reconnaît le travail amorcé depuis quelques années, par le PIJ dans l'accompagnement aux projets jeunes. Ces projets peuvent intervenir dans plusieurs domaines : citoyenneté, solidarité internationale, cohésion sociale environnement, création d'activité économique, culture, sport, Europe. Cet accompagnement s'adresse aux jeunes de 11 à 30 ans pour créer et monter un projet.

Vous êtes jeunes, vous habitez l'une des 16 communes du Pays de Saint-Marcellin, vous avez une idée de projet, mais vous ne savez pas comment l'exploiter ? Prenez contact avec Amélie Sylvestre, responsable du PIJ et du point d'appui Envie d'Agir, au 04 76 38 45 48.

S'informer avec le PIJ

Pour mettre en valeur la masse d'infos que contient le Point Information Jeunesse, son animatrice met chaque mois un thème à l'honneur (commerce équitable, sécurité routière...) avec une mini-expo et des documents à emporter. Elle organise aussi chaque trimestre une animation (job d'été, nutrition & santé...) à destination de la jeunesse.

[Service jeunesse]

Depuis 2006 ; la Communauté de Communes alloue une enveloppe financière annuelle pour aider, sous conditions, les jeunes du Pays de Saint-Marcellin à payer une partie de leur formation BAFA ou BAFD. Des formations qui permettent d'être animateur ou directeur en centre de loisirs.

Le succès de cette opération est tel que le budget 2009 était épuisé fin septembre. Alors si vous êtes intéressés par ce dispositif, le service jeunesse vous donne rendez-vous dès janvier 2010 pour venir retirer les dossiers de demandes de financement et connaître les modalités d'obtention de l'aide.

En attendant cette date, futurs animateurs ou directeurs, vous pouvez passer au Point Information Jeunesse trouver toutes les infos pratiques sur le déroulement des formations BAFA / BAFD ainsi que sur les autres financements possibles.

[Pirouette]

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents *Pirouette* a une nouvelle coordinatrice, Nathalie Gret. *Pirouette* est ouvert le vendredi de 9H à 11H45 (en périodes scolaires). Il est un lieu de rencontre, d'écoute et d'échange entre parents, enfants et professionnels de la petite enfance.

[Passerelle santé]

Passerelle santé a dignement fêté sa première année d'existence, le 27 mai dernier, en organisant des portes ouvertes pour présenter son activité d'accueil, d'écoute et d'information sur toutes les questions relatives à la thématique santé (au sens large). Passerelle santé a depuis septembre une nouvelle animatrice, Aurélie Bessoud. Elle vous attend les mercredi et jeudi de 14 à 17H (sauf pendant les vacances scolaires) au 1 boulevard du champ de mars à Saint-Marcellin.

[Ludothèque]

La ludothèque intercommunale c'est du jeu sur place, à emprunter. C'est aussi des interventions dans les garderies scolaires du Pays, des co-animations comme la soirée jeu avec la médiathèque de Chatte en juin. Ce peut être aussi l'organisatrice de sortie, comme en octobre dernier aux Turlipinades (festival de jeux) à Saint-Donat. Un car entier d'adhérents plus une vingtaine en individuels se sont retrouvés dans un cadre et une ambiance magnifique pour jouer.

A la ludothèque tout est fait pour que petits et grands puissent échanger, s'amuser sous toutes les formes possibles.

[Mission locale]

La Mission Locale Pays du Sud-Grésivaudan remplit une mission de service public.

Elle a pour but d'aider à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

Chaque jeune est accueilli, écouté, quel que soit son niveau scolaire, sa situation, ses souhaits.

La Mission Locale apporte à chacun un appui dans :

- **Sa recherche d'information...**
- **sa recherche d'emploi (contact direct avec les entreprises, consultations des offres d'emploi, aide au CV, à la lettre de motivation, simulation d'entretien d'embauche, ...)**
- **ses démarches d'accès à la formation (recherche d'une école, d'un organisme de formation, montage du dossier de demande de prise en charge financière, ...)**
- **sa recherche d'orientation professionnelle (information sur les métiers, échanges avec des employeurs, bilan de compétences, stage découverte en entreprise, ...)**
- **la prise en charge de sa santé (prévention, écoute psychologique, bilan de santé gratuit, animations régulières, ...)**
- **sa capacité à se loger (informations et conseils sur l'accès et le maintien au logement)**
- **l'accès aux droits (droits des étrangers, droits Assedic, droits du travail, ...)**
- **à la mobilité (carte SNCF Coup de Pouce donnant droit à 75 % de réduction, location de voiture ou de scooter pour se rendre en formation ou à son lieu de travail)**
- **l'accès aux loisirs, sports et culture (carte M'ra donnant droit à des réductions sur le cinéma, sur l'achat de livres, sur la prise d'une licence sportive, sur l'achat de place de spectacles, concerts,...)**
- **l'obtention d'aides financières attribuées sous conditions.**

Ensemble, le jeune et son conseiller vont travailler jusqu'à l'objectif souhaité.

L'aide apportée peut aller de la simple information jusqu'à l'accompagnement pas à pas en fonction des besoins de chacun.

Pour connaître les jours et heures de permanences sur Saint-Marcellin, Vinay, Saint-Romans et Pont en Royans, n'hésitez pas à composer le 04 76 38 83 42.

Pour plus d'infos : 04 76 38 45 48 et www.pays-saint-marcellin.fr

SICTOM

Plateforme multi-filières de gestion des déchets

Pourquoi ?

Dans le but d'appliquer la réglementation en vigueur, de répondre aux exigences du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'Isère, d'améliorer la gestion des déchets du secteur, pour arriver notamment à une gestion plus locale, le SICTOM Sud-Grésivaudan a décidé de mettre en place une plate-forme multi-filières de gestion des déchets.

De plus...

Aujourd'hui, le SICTOM Sud-Grésivaudan compte deux déchèteries sur son territoire : celle de Vinay et celle de Saint-Marcellin. Cette dernière étant la plus ancienne et n'étant plus très fonctionnelle, du fait d'un manque évident d'espace et d'une augmentation constante des apports, le SICTOM souhaitait déplacer la déchèterie de Saint-Marcellin sur un site situé dans la commune de Saint-Sauveur.

En plus de la nécessité de mettre en place une nouvelle déchèterie plus moderne, spacieuse et mieux agencée, le SICTOM souhaitait également lancer une réflexion s'inscrivant dans le cadre d'une gestion de proximité des déchets avec notamment la construction d'une plateforme de broyage des déchets verts en vue d'une valorisation par co-compostage à la ferme.

Plusieurs structures sur un même site

Le projet comprend trois structures adaptées à la gestion des déchets des ordures ménagères. Le rassemblement des activités sur un même site permettra d'optimiser cette gestion et de travailler en synergie.

- Une **plate-forme de valorisation des déchets verts** permettra la réalisation d'un broyat valorisé en co-compostage au niveau des exploitations agricoles locales.
- Une **déchèterie**, remplaçant celle de Saint-Marcellin, sera **associée à une recyclerie**, les deux structures auront pour vocation la collecte spécifique des déchets valorisables.
- Une **station de transit des déchets ménagers résiduels collectés** remplacera la station de transfert installée à Saint-Marcellin. Cette station accueillera également les véhicules de collecte.

Le projet est complété par un bâtiment administratif qui hébergera les services du SICTOM et permettra l'accueil du public et du monde scolaire.



Contacts

SICTOM Sud-Grésivaudan
Mairie
38160 Saint Sauveur
04.76.38.66.03

1 LE PROJET DE MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE INCITATIVE

1.1 L'ORIGINE DU PROJET DE MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

Le SICTOM Sud Grésivaudan, après concertation avec les communes qui la composent, a décidé de la mise en place de Redevance Incitative.

1.2 POURQUOI LE SICTOM SUD GRESIVAUDAN A-T-IL DECIDE DE METTRE EN PLACE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

Le SICTOM Sud Grésivaudan tient à inscrire sa politique de gestion des déchets ménagers dans une démarche de développement durable permettant la maîtrise des coûts et le respect des nouvelles contraintes en matière d'élimination des déchets.

Le SICTOM Sud Grésivaudan rend les usagers acteurs de la gestion des déchets en maîtrisant :

- l'augmentation des coûts de traitement imposée par le renforcement croissant des normes environnementales,
- l'augmentation annuelle de la quantité de déchets ménagers, et par conséquent de la facture correspondante.

1.3 POURQUOI NE PAS AVOIR MAINTENU UNE COLLECTE AU PORTE A PORTE AVEC DES BACS A PUCES ?

1.4 LA CREATION DE CONTENEURS EN APPORT VOLONTAIRE POUR LES OMR VA MULTIPLIER MES DEPLACEMENTS ET AUGMENTER MES FRAIS DE CARBURANT ?

L'implantation des conteneurs semi-enterrés a été pensée pour être en corrélation avec les flux de circulation, les points de passage et de stationnement (supermarchés, à proximité des écoles...) pour limiter la multiplication des déplacements. Aussi chaque point de regroupement sera composé d'un conteneur semi-enterré pour les ordures ménagères résiduelles et de trois conteneurs pour le tri (emballages, papiers et verres) permettant ainsi une optimisation des déplacements.

1.5 QU'EST-CE QUE LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (O.M.R.) ?

Les déchets ménagers : déchets ordinaires produits par les ménages, provenant de la préparation des aliments et de leur consommation, ainsi que du nettoyage normal des habitations après tri des déchets recyclables. Ces déchets doivent être sans risque pour les personnes et l'environnement.

1.6 A QUOI SERT LA REDEVANCE INCITATIVE ?

Il s'agit d'une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères dont la tarification établit un lien direct entre la production individuelle des déchets ménagers et assimilés et le niveau de paiement

- Application du principe pollueur-payeur : « Je paie en fonction de ce que je jette »,
- Responsabilisation de l'utilisateur,
- Logique de prévention de la production des déchets : « Je protège la planète en réduisant le volume de mes poubelles ».

1.7 ON PAIE TOUJOURS PLUS CHER ! POURQUOI ?

Les coûts de traitement à la tonne des Ordures Ménagères Résiduelles augmentent au fil des années du fait des évolutions réglementaires : il faut donc réduire les quantités à traiter.

De plus la hausse du carburant est une variable non négligeable dans la hausse des coûts de transport.

1.8 QUELLES MODIFICATIONS DECOULENT DE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

En raison du nouveau service proposé aux usagers, de nouveaux équipements sont nécessaires.

Le SICTOM Sud Grésivaudan met à disposition des conteneurs semi-enterrés, destinés exclusivement à la collecte de vos ordures ménagères résiduelles. Le reste du dispositif reste inchangé : vous disposez toujours de points d'apport volontaire sur votre commune pour le tri de vos déchets recyclables où seront également implantés les conteneurs semi-enterrés créant ainsi un point de dépôt de l'ensemble de vos déchets.

De plus des badges seront distribués dans chaque foyer et permettront l'accès aux conteneurs semi-enterrés. En passant votre badge devant la borne, le tambour sera déverrouillé pour permettre le dépôt d'un sac de volume limité. Votre sac sera libéré dans le conteneur uniquement après la fermeture du tambour et sera comptabilisé.

1.9 LES AVANTAGES DE LA REDEVANCE INCITATIVE

Pour limiter le montant de la facture des déchets, il est nécessaire de trier davantage. Avec le nouveau système de collecte, les conseils d'achats, la responsabilisation de chacun à la préservation de l'environnement, les coûts seront maîtrisés et la planète préservée.

De plus le nouveau dispositif de collecte présente un avantage car vous pourrez déposer vos déchets tous les jours, du lundi au dimanche dans restriction d'horaire. Vous n'aurez donc plus la contrainte de devoir sortir votre bac ou vos poubelles la veille du jour de collecte, ainsi que l'entretien éventuel de vos bacs.

Le badge qui vous sera remis vous permettra d'utiliser tous les conteneurs semi-enterrés du territoire sans restriction géographique.

Les Ordures Ménagères du SICTOM représentent **11 271,28 tonnes**, soit **278,69 kg/habitant** pour l'année 2008. L'objectif pour les années à venir sera d'arriver à 250 kg/habitant/an d'ici à 2012 (objectif fixé par le Plan Départemental d'Élimination des Déchets).



Au total **11 333,95 tonnes** d'Ordures Ménagères ont transité par le site de Saint-Marcellin en 2008.

Chaque jour ouvrable **50 tonnes d'Ordures Ménagères** sont transférées par **2 semi-remorques** du quai de transfert de l'ancienne usine d'incinération de Saint-Marcellin vers le Centre d'Enfouissement Technique de classe II de Chatuzange-lé-Goubet (26).

LE COIN DES ASSOCIATIONS





cantine scolaire des coteaux

La restauration scolaire : un sujet central qui mobilise beaucoup d'énergie !

Les enfants ont retrouvé le chemin de l'école en septembre et bien entendu la cantine scolaire a rouvert ses portes pour tous les enfants du Regroupement.

Cette rentrée s'est faite sous le signe du changement. En effet, suite à l'annonce de l'Auberge des Saveurs de cesser d'assurer le service de restauration pour les enfants scolarisés à Murinais, l'équipe de la cantine et les élus de la commune ont dû mettre en place un nouveau dispositif. Le système proposé est la livraison des repas en « liaison froide » par le même traiteur qui approvisionne Chevières et St Appolinard. La salle annexe de l'école a été aménagée et au regard des contraintes horaires liées à ce nouveau système, c'est Gaëlle GIROUD qui assure désormais la surveillance le temps du repas.

L'Association de la cantine gère bien entendu les commandes de repas, les relations avec le traiteur, les plannings, ... mais pour des parents bénévoles, la gestion administrative du personnel salarié représente l'une des tâches les plus difficiles. C'est pourquoi, le Syndicat Intercommunal Scolaire a proposé au Bureau de la cantine, après discussion, d'assurer cette gestion administrative à compter de septembre, les 3 salariés continuant d'être salariés de l'association. Cette décision permettra d'alléger considérablement la personne bénévole en charge de cette gestion. Par ailleurs, une quatrième personne a été embauchée récemment par le Regroupement pour compléter l'équipe d'encadrement à Chevières car certains jours les effectifs avoisinent les 70 enfants !

Lors de l'assemblée générale, de nouvelles personnes ont souhaité rejoindre l'équipe de la cantine, c'est très réconfortant ! ... dans la mesure où certains membres du Bureau actuel ont annoncé qu'ils cesseraient leur implication à la fin de l'année de l'année scolaire.

L'événement majeur de l'automne demeure la vente de pognes et de St Genix. Nous remercions les parents bénévoles qui nous ont accompagné ainsi que tous les « gourmands » pour l'accueil qu'ils ont réservé à nos vendeurs le samedi 17 octobre.

Et nous vous demandons d'ores et déjà de réserver votre 4^{ème} week end de janvier. En effet, une manifestation inédite sera organisée: un concert de musique country à la Salle des Fêtes de St Appolinard le samedi 23 janvier 2010 !

En plus des musiciens de qualité, des danseurs expérimentés vous guideront dans vos pas de danse. Un stage sera organisé l'après midi pour les débutants qui pourront ainsi découvrir la danse country !

L'équipe de la cantine continue ainsi à œuvrer dans un esprit convivial pour que chaque enfant puisse bénéficier d'un repas de qualité à un coût maîtrisé. Les échanges réguliers avec les différentes personnes en charge de la surveillance des enfants, les élus, les parents d'élèves et les différentes associations locales constituent un élément très important pour le bon déroulement de ce service.

Nous comptons donc sur l'engagement de tous !

L'Equipe de la Cantine scolaire des Coteaux.

☞ Contacts :

cantinescolairedescoteaux@orange.fr

04 76 64 37 92 (Salle des Fêtes de Chevières)

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES BESSINS - CHEVRIERES - MURINAI - SAINT APPOLINARD

Après les chaleurs de l'été, revoilà la fraîcheur de l'automne qui s'installe, et nos bambins reprennent leur cartable.

Comme chaque année, il est l'heure pour les parents bénévoles, de reprendre leurs activités au sein de l'association, se donnant une fois encore pour mission, de financer sorties scolaires et spectacles tout au long de l'année.

PENDANT L'ANNEE SCOLAIRE 2008-2009, L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES A ETE SOLLICITEE POUR LE FINANCEMENT ...

- De la semaine du goût à Vinay (CE1-CE2 et CM1)
- Des sorties de ski de fond (CE1-CE2 Saint-Appolinard)
- Des sorties nature en raquettes (CE2-CM1 Chevières)
- Du parcours aventure (CP-CE1 Murinai)
- De la visite de Mille et une cornes (maternelles Chevières)
- De la sortie au planétarium de Vaulx-en-Velin (CP-CE1 Murinai, CE1-CE2 Saint-Appolinard)
- Des goûters (noël, courseton)
- Des transports divers (courseton, carnaval, village sportif de l'Isère)
- De livres pour la classe de CM2
- De l'intervention en classe de la compagnie « Cire tes souliers » en vue de la préparation du spectacle de fin d'année

DES ACTIVITES TOUT AU LONG DE L'ANNEE POUR SES MEMBRES BENEVOLES...

En novembre :

L'association a proposé pour la première fois une bourse de la petite enfance. Très tôt le matin les exposants inscrits ont pu installer vêtements d'enfants, jeux et jouets ... Une exposition un peu particulière à La Cheviéroise mais combien sympathique !

Et durant toute la journée chacun a pu venir fouiner et marchander à loisir ...

Bien sûr une buvette était ouverte proposant boissons, hot-dogs, crêpes et pâtisseries généreusement offertes par des parents.

En décembre :

Le marché de Noël nous a rassemblés dans la cour de l'école maternelle de Chevières. Il s'est déroulé dans une ambiance sympathique. Comme l'an dernier des sapins, et surtout des objets réalisés par des parents, grands parents, ou amis bénévoles ; ainsi que par les enfants des écoles, ont pu être vendus. Dans le froid de l'hiver, beaucoup ont apprécié de pouvoir se réchauffer à la buvette où l'on servait : café, thé, infusion, chocolat, et vin chaud, et bien sûr de délicieuses crêpes pour satisfaire les plus gourmands. Vous vous souvenez de

l'odeur de cannelle ... ? Quant à la vente de diots-pommes de terre proposée à midi, ce fut un franc succès !

Avec le printemps : retour des paniers garnis de Pâques.

Les heureux gagnants des grilles vendues par les enfants se sont vus remettre comme chaque année leur assortiment de gourmandises !

Le 24 avril : Courseton 2009.

Après des semaines d'entraînement, le grand jour est arrivé pour nos enfants ... une course d'endurance avec les encouragements et applaudissements de leur famille ... Après l'effort, le réconfort, l'association offre le goûter et une boisson fraîche bien mérités.

Le 10 mai : 6^{ème} randonnée des crêtes

Sans tarder, les bénévoles de l'association se sont encore mobilisés et réunis afin de préparer la 6ème randonnée « Au fil des crêtes ». Les inscriptions et le départ ont eu lieu cette année dans l'enceinte de l'école primaire de Chevrières. Malgré une météo un peu incertaine, ce sont encore plus de 400 inscrits qui ont parcouru nos sentiers fléchés à pied, en VTT ou même à cheval.

Le 19 juin : place aux festivités traditionnelles ...

La kermesse s'est déroulée à Chevrières.

Les 3 et 4 juillet : Rallye de Saint-Marcellin ...

Dernière activité avant des vacances bien méritées, l'Association était présente au côté de la Cantine Scolaire pour la buvette du rallye à l'épingle de Chevrières ! Météo des plus clémentes et ambiance sympathique d'un dernier rendez-vous avant les départs en vacances ...

AINSI S'EST ACHEVE L'EPISODE 2008-2009 DE L'ASSOCIATION..



Association locale ADMR de :

**CHATTE – CHEVRIERES – ST-APPOLINARD -
BESSINS – ST-MARCELLIN**

*Permanence de l'A.D.M.R.,
Maison des services (ancienne bibliothèque de Chatte),
place du champ-de-mars
du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30
« ou sur rendez-vous »
Tél. 04.76.38.69.16 – 09.77.93.41.54 – Fax 04.76.38.69.16*

*POUR CONTINUER A BIEN VIVRE CHEZ SOI.
AIDER, C'EST UN METTIER.*

Notre association est agréée pour les services aux personnes :

Par an + de 30000 heures effectuées chez 280 foyers (tout ceci dans le strict respect de votre liberté, de votre mode de vie, de votre vie privée) avec un suivi des prestations – les remplacements pour congés ou maladies –

Avec 36 salariées recevant une formation adaptée à leur fonction chaque année

Avec des bénévoles responsables qui gèrent l'ensemble des services.

Notre assemblée générale a eu lieu le 04/06/09 à CHATTE en présence des représentants des communes, des familles aidées, des salariées et des bénévoles.

Il serait nécessaire qu'il y ait plus de monde à l'assemblée car toutes les personnes présentes peuvent s'exprimer et comprendre un peu mieux notre association. Du compte-rendu de notre activité, il est ressorti un résultat d'activité plus important que l'année précédente et un résultat financier déficitaire dû principalement aux remboursements nettement insuffisants du conseil général de l'Isère.

Quant à la vie quotidienne de l'association, il est à noter toujours un manque de bénévoles.

Nos manifestations pour l'année 2010 (où nous vous attendons nombreux!) :

*Le samedi 20/02/2010 : repas dansant avec l'orchestre Musdance
le samedi 20/03/2010 : soirée théâtre*

Date non fixée : au printemps, après-midi récréative pour les personnes aidées avec les salariées et les bénévoles.

Les incendies domestiques



En France, un incendie d'habitation se déclare toutes les 2 minutes, soit 250 000 incendies domestiques par an.



Ils font 10 000 victimes dont 800 décès (chiffre comprenant les victimes décédées à l'hôpital). Ils sont la 2^{ème} cause de décès chez les enfants de moins de 15 ans.



7 incendies sur 10 ont lieu le jour, mais 7 décès sur 10 surviennent la nuit.

« Mieux vaut prévenir »

Comment limiter les risques d'incendie ?



Débrancher les appareils électro-iques non utilisés.



Ranger les alimentes et les câbles hors de portée des enfants.



Laisser les circulation (poussière, saleté...) libres de tout obstacle.



Ne pas surcharger les installations électriques.



Ne jamais laisser fonctionner un appareil de cuisson sans surveillance.



Ne pas fumer au lit.



Ne jamais étoker des produits combustibles (papier, carton...) près d'un appareil de chauffage.

Quelles précautions prendre ?



Faire régulièrement vérifier les installations électriques et de gaz par un technicien qualifié.



Faire ramener mécaniquement la cheminée et son conduit au moins une fois par an (2 fois en Alsace-Moselle).



Faire attention régulièrement à l'état des équipements de chauffage par un professionnel.

La solution



Les détecteurs avertisseurs



Ils peuvent sauver des vies.



Ils avertissent les occupants dès le début du sinistre leur permettant ainsi d'évacuer les lieux dans les meilleures conditions.



Placer un détecteur par niveau de logement, de préférence près des chambres.



Se fier régulièrement à la notice et bien veiller à l'entretien du détecteur.



Choisir un détecteur ayant le marquage CE et conforme à la norme NF-EN 14 604 pour une protection optimale.

Que faire en cas d'incendie ?



Si le détecteur avertisseur se déclenche dans le logement	Si l'incendie se déclare dans l'immeuble
<ul style="list-style-type: none"> • Dégager la sortie. • Fermer la porte de la pièce sinistrée. • Fermez la porte d'entrée sans la verrouiller. • Ne jamais faire demi-tour. 	<ul style="list-style-type: none"> • N'empruntez pas l'escalier. • Fermez les portes de votre logement et disposez des linges mouillés en bas. • Mettez-vous à une fenêtre à la vue des secours. • Manifestez-vous dès l'arrivée des sapeurs-pompiers.

Ne prenez jamais l'ascenseur. N'empruntez jamais un escalier enfumé. Baissez vous près du sol pour respirer.

Appelez les sapeurs-pompiers en composant le 18.

Quelles informations donner ?

- ▶ Donnez votre adresse exacte.
- ▶ Donnez votre numéro de téléphone.
- ▶ Indiquez le motif de l'appel (type d'incendie).
- ▶ Précisez s'il y a des victimes et la gravité de leurs blessures.
- ▶ Répondez aux questions des sapeurs-pompiers et ne décrochez pas avant qu'ils vous le demandent.

Les sapeurs-pompiers restent à votre disposition

UN PEU D'HISTOIRE ...



Quelques archives communales centenaires et bi-centenaires ...

Table alphabétique
des actes de naissances de la Commune
de Bessins pour l'année 1909.

Noms et Prénoms des Enfants	N ^{os} des actes	Dates des actes
Chuzoud Jean Louis	4	26 juin 1909
Dambier Marie Eugène Félicie	3	29 avril 1909.
Giroud Marie Louise Samara	5	28 octobre 1909
Jusin Louis Victor	2	12 avril 1909
Marion Claire Marie Antoinette	1	17 janvier 1909
Pécheur Adrienne Marie Antoinette	6	23 novembre 1909

Des actes de mariage de la Commune de
Bessins pour l'année 1909.

N ^{os} d'ordre	Noms et Prénoms des époux	N ^{os} des actes	Dates des actes
1	Belle Antoine Désiré Darlay Marie Julie	1	17 avril 1909

Table alphabétique des actes de décès
de la commune de Bessins pour l'année 1909

N ^{os} d'ordre	Noms et prénoms des Décédés	N ^{os} des actes	Dates des actes
1	Jénon Marie Veuve Bonnat	2	28 mai 1909
2	Sambert Antoine ép ^x Dumoulin	3	28 7 ^{bre} 1909
3	Marion Claire Marie Antoinette	1	26 mars 1909

Dutheil



DE L'ISÈRE.
ARRONDISSEMENT
DE SAINT-MARCELLIN.
COMMUNE

de
Pessin.

NAISSANCE,
ADOPTION
et
RECONNAISSANCE

de l'An 1809.

1 FEVRIER 1808.

LE PRÉSENT REGISTRE contenant
quatre feuillets, a été coté
et paraphé par Nous soussigné, **PRÉSIDENT** du
Tribunal de première instance de l'Arrondissement
de Saint-Marcellin, pour servir à l'Officier de l'Etat
civil de la Commune d *Pessin*
à inscrire les Déclarations de **NAISSANCE**,
ADOPTION et de **RECONNAISSANCE** qui
lui seront faites pendant le cours de l'an dix-huit
cent neuf, conformément aux Lois et Arrêtés du
Gouvernement.

FAIT à Saint-Marcellin, le *Pessin*
décembre 1808.

N°	Noms des parents	Noms des enfants	Date des Naissances
1	Agéron Magdelaine Melanie		11 7 br
2	Orillet / Marianne Melanie		12 août
3	Bouillon / Manuel (Jean Francois)		16 7 br
4	Hautin / Michel (père)		26 May
1	Pourroy (Noe)		13 février
2	Pelerin (Noe)		10 Janvier
3	Pelerin / Jacques Antoine		6 Mars
4	Rey (Joseph)		1 avril
10	Rey Michel		21 7 br
3	Vermy / Marie Louise		21 février

Agéron Etienne (Notaire) en cette commune. L'acte a été
que Magdelaine Pelerin son épouse légitime et assemblée avec les
les parents a ses heures d'après l'acte de son mariage. Nous a été
qui a été reconnu être de son premier mariage et qu'il est de son
Magdelaine Melanie épouse. Cette déclaration de parenté
Nous avons rédigé la présente acte de parenté de son Antoine Agéron
Pelerin et de son épouse Pelerin tout deux (notaires) habitant à
Courmoulin. L'acte a été signé et après avoir été lue et
L'acte a été signé avec la par de l'officier



DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-MARCELLIN.

COMMUNE

de *Beaufort*

MARIAGE ET DIVORCE de l'An 1809.

Premier Feuille.

LE PRÉSENT REGISTRE contenant *quatre* feuillets, a été coté et paraphé par Nous soussigné, PRÉSIDENT du Tribunal de première instance de l'Arrondissement de Saint-Marcellin, pour servir à l'Officier de l'Etat civil de la Commune de *Beaufort* à inscrire les Déclarations de MARIAGE et de DIVORCE qui lui seront faites pendant le cours de l'an dix-huit cent neuf, conformément aux Lois et Arrêtés du Gouvernement.

FAIT à Saint-Marcellin, le *Pruit* décembre 1808.

Nobin P

*Enquis le Registre Jean S. Boisset ancien d'ide
Mag Delere pekeren et Belerin
a pekerin A. Belerin, apoint P. Belerin*

*Le Présent Registre contenant trois acte de Mariage
a été le jour d'uy à dix heures du soir clos et annullé
par nous soussigné Officier de l'Etat civil
fait à Beaufort le 31 Decembre 1809 pekerin*

Table Par ordre alphabétique des acte de Mariage

<i>Nº</i>	<i>Noms et prenoms des Jureur de Mariage</i>	<i>Date des acte</i>
<i>1</i>	<i>Boisset Jean Baptiste & Magdelaine</i>	<i>28 y bré</i>
<i>2</i>	<i>Maubin Joseph Marie ancien de Magdelaine</i>	<i>P. Juin</i>
<i>1</i>	<i>Grand ancien de Jeanne Marie</i>	<i>21 May</i>



DÉPARTEMENT
DE L'ISÈRE.
ARRONDISSEMENT
DE SAINT-MARCELLIN.

COMMUNE
de
Bessins

DÉCÈS
de l'An 1809.

Premier Feuille.

LE PRÉSENT REGISTRE contenant
quatre feuillets, a été coté
et paraphé par Nous soussigné, PRÉSIDENT du
Tribunal de première instance de l'Arrondissement
de Saint-Marcellin, pour servir à l'Officier de l'Etat
civil de la Commune de *Bessins*
à inscrire les Déclarations de DECÈS qui lui seront
faites pendant le cours de l'an dix-huit cent neuf,
conformément aux Lois et Arrêtés du Gouvernement.

FAIT à Saint-Marcellin, le *huit*
décembre 1808.

Robert

N° ordre	Table	San ordre alphabétique des actes des décès	Nom & prénom du défunt	Date des d.
<i>no 1</i>	<i>Bronnet</i>	<i>Marin</i>	<i>v° Fantome</i>	<i>9 Janvier</i>
<i>no 3</i>	<i>Bruison</i>	<i>Maurit</i>	<i>Jean François</i>	<i>22 7^{br}</i>
<i>no 4</i>	<i>Bruison</i>	<i>Maurit</i>	<i>(Marin)</i>	<i>13 8^{br}</i>
<i>no 5</i>	<i>Bruison</i>	<i>Maurit</i>	<i>(Rose)</i>	<i>9 9^{br}</i>
<i>no 2</i>	<i>Vicat</i>	<i>(Catherine)</i>	<i>veuve Libert</i>	<i>12 février</i>

Commune de Bessins.

Construction d'une Salle de Mairie.

Rapport justificatif.

La Commune de Bessins ne possède actuellement aucune salle de Mairie.

Les réunions du Conseil municipal ont lieu, soit dans la classe, soit dans un petit cabinet, très exigü, situé au 1^{er} étage de l'école mixte et faisant partie du logement de l'Instituteur.

C'est pour remédier à cet état de chose, que le Conseil municipal a décidé de construire une salle de mairie, ^{en} dessus du péciau couvert de la dite école, en exhausssant les murs de 3^m 25.

Le péciau actuel présente intérieurement une longueur de 9^m 05 et une largeur de 5^m 70, soit une surface de 51^m 58. La hauteur entre le sol et le dessous des entrées est de 2^m 75 et 3^m 00 en dessus.

Le péciau après la construction de la salle de la Mairie aura à peu près les mêmes dimensions, avec une surface de 50^m 40 et la hauteur entre le sol et le dessous du plancher de la nouvelle salle sera de 3^m 00.

Les murs du péciau ont une épaisseur de 0^m 30, ils peuvent, sans crainte d'affaiblissement supporter.

une surcharge de 3^m25 avec épaisseur de 0^m45 ; les poteaux en bois seront remplacés par des piliers, en blocs factices de béton ciment, avec angles arrondis.

La salle de la Mairie aura une longueur de 7^m00 sur 5^m25 de largeur soit une surface de 36^m25. La hauteur du plafond est prévue de 3^m. Elle sera éclairée par 2 ornières de 1^m de largeur sur 1^m85 de hauteur.

Une petite chambrette d'environ 8^m2, sera ^{aménagée} pour recevoir les archives de la Commune ; elle communiquera directement avec la salle de la mairie.

On accèdera à la salle de la mairie, au moyen d'un escalier de 1^m20 de largeur, avec marches en béton ciment, au nombre de 14, avec palier vers la porte d'entrée de 0^m90. La ^{longueur} des marches sera de 0^m32 et leur hauteur de 0.18.

Les parties de murs à exhausser, seront en maçonnerie ordinaire avec mortier de chaux hydraulique, sauf la façade midi qui sera en blocs de moellons de 0^m30 d'épaisseur posés au mortier de chaux bouillie.

La salle de la mairie sera plafonnée et les murs seront crépis et enduits au plâtre.

Les planchers seront en sapin et la couverture sera faite avec les matériaux du présent projet.

S^t Marcellin le deux Mai 1910.

trouvé
Grenoble, le 11 Mai 1910
Pour le Préfet et le Maire
Le Secrétaire Général, Léonard

G. L.

LA VIE DE NOTRE BIBLIOTHEQUE

INTERCOMMUNALE

Les soirées sont un peu longues, la Télé un peu fatigante et pas toujours sensass..... Alors, un livre ?

On le prend quand on veut, on le laisse quand on veut, on le choisit à son goût.

Mais où le trouver ? A notre bibliothèque intercommunale de CHEVRIERES, où un choix remarquable n'attend que vous : Romans, polars, B.D., documentaires (particulièrement beaux), livres "large vision" - (plus de 2000 documents).

L'adhésion est gratuite pour les 4 communes du regroupement pédagogique : qu'importe que vous n'empruntiez qu'une fois dans l'année, ce livre ne vous coûtera rien.

On peut emprunter 3 livres pour 3 semaines.

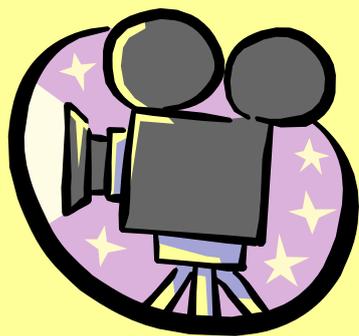
Pour vous inscrire, présentez-vous tout simplement aux heures de permanence. Vous pouvez aussi feuilleter tranquillement sur place.

HORAIRES D'OUVERTURE :

- Lundi de 18h à 19h30
- Jeudi de 16h à 19h30

(Sauf jours fériés et mois d'Août)

REPORTAGES PHOTO



Fête d'été du 28 juin 2009

Pour la seconde année, le dernier dimanche de juin voit la fête à Bessins.

Dans un premier temps, des courageux ont arpenté les anciens sentiers de Bessins: départ de la mairie, descente vers le cimetière, remontée vers la Coche, et par un sentier à la cime de Bessins, tout le monde est arrivé à la Croix de Mouze, lieu du rendez-vous.

Vers 12h, un apéritif réunit une centaine de Bessinois, anciens habitants, « expatriés » qui faisaient un retour aux sources, habitants ou nouveaux habitants.

Une longue table rassembla les participants et le repas se déroula dans la bonne humeur, à la fraîcheur de l'ombre des arbres divers. Les enfants avalèrent vite leur repas, et une cabane, amoureusement construite, fut le lieu idéal pour jouer. Puis un jeu de piste, initialement organisé pour les plus jeunes, fut suivi presque par tous : chacun trouva les messages cachés, découvrit les énigmes et respecta avec exactitude le règlement. Même des forces furent conservées pour le lancer du menhir. Bravo à ces esprits jeunes et toujours dynamiques : Bessins a encore du souffle.

Journée de bonheur, joie de se retrouver et espérance pour le dernier dimanche de juin 2010. Oui, nous continuerons à faire la fête ensemble.

Résumé chronologique en photos ...



A l'heure de l'apéritif, pas un retardataire !



Chez les barmen non-plus



On papote dur chez les dames !



Pas mal, non plus, chez les hommes !



A Bessins, on ne meurt pas de faim ...



Les glacières étaient bien garnies !



Un Jeu de piste en guise de promenade digestive avec énigmes et test de connaissance de la flore locale



Contrôle impartial de notre président du jury ...

Commentaire [S1]:



Chaque équipe aura eu le temps de composer une chanson pendant le jeu de piste ...



Pendant que les plus forts se départagent au « lancer de menhir »



On commente les résultats ...



Et pour l'occasion, on recharge les godets ...



La glace fond si vite par cette chaleur ...



Et pendant ce temps nos chères tête blondes s'occupaient dans leur cabane

Exposition de peintures au Maroubra les 11, 12 et 13 septembre 2009

Agitation dans le bas de Bessins, beaucoup de voitures stationnées place du cimetière et le long de la route départementale : une exposition de peintures (aquarelles, huiles, acryliques, brou de noix) couvre les murs du préau du « Maroubra ». Interprétations personnelles, paysages, personnages locaux ou de la région, chaque visiteur peut les admirer.

Le vernissage, le vendredi 11, a réuni une centaine de personnes et le temps ensoleillé de ce dimanche estival a favorisé la visite de l'exposition. Ainsi, Bessins, patrie des grands parents du peintre Jean Vinay, a été animé et nos artistes peintres ont permis des rencontres agréables et sympathiques... et pour certains visiteurs, la découverte de notre village.



Une réception très conviviale ...



Très, très conviviale ...



Le talent n'attend pas le nombre des années



Les artistes à l'honneur



Ambiance ...

Crèche provençale et santons miniatures

Le 5 décembre, la petite église de Bessins inaugurait la crèche provençale, et ce fut une grande animation, ce samedi soir, dans notre village.

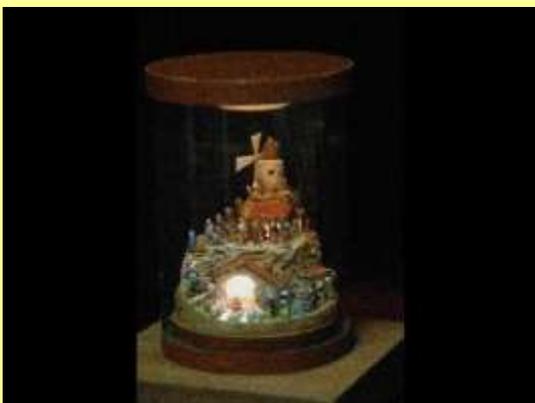
Une quarantaine de choristes de la chorale paroissiale dirigée par André PETIT a animé la messe. Rassemblés dans le chœur de l'église et découvrant l'acoustique exceptionnelle du lieu, ils ont su donner à la célébration recueillement et dignité. Les chants polyphoniques, dont un chant de Noël de Praetorius (XVI^e siècle), ont ému les participants.

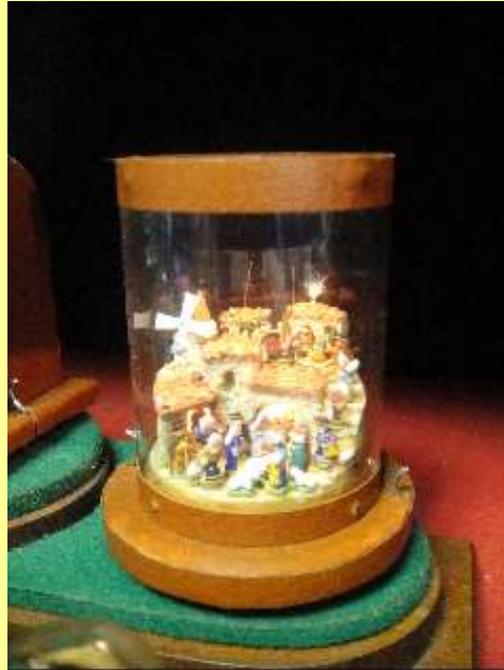
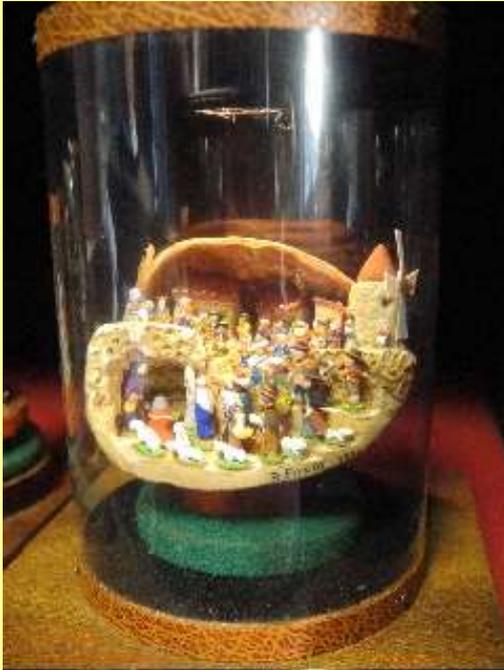


La crèche provençale fut alors inaugurée et pendant deux jours, se sont succédées des centaines de personnes. Elle est visible jusqu'au 15 janvier.



Dans l'ancienne salle de classe de l'école, il y eut une exposition de santons miniatures (de 1 millimètre à 1 centimètre et demi), oeuvre de Monsieur Paul PONTET, santonnier provençal aujourd'hui décédé... Grâce à une loupe et aux explications de son fils, on pouvait admirer personnages et crèches confectionnées dans des coquilles de noix ou de noisette, un escargot, un dé à coudre... Il suffisait de se laisser prendre par les formes et les couleurs, et on repartait émerveillé.





Enfin le vin chaud, offert par la municipalité, rassembla, dans cette même salle, participants et visiteurs de ce samedi soir, heureux de se revoir ou d'avoir découvert des réalisations magnifiques. Merci à tous ceux qui ont permis cet accueil convivial et ainsi de mieux faire connaître Bessins.



LES APRES-MIDI JEUX

Comme l'hiver dernier, les après-midi jeux sont programmés un samedi par mois.
Les dates sont affichées au panneau d'information municipal



Des nouveaux jeux à chaque rendez-vous ...



Pas de limite d'âge pour jouer ...



Décoration de la salle de classe ...



Et de l'arbre en attendant le père Noël

19 DECEMBRE : LE PERE NOEL A BESSINS

15h30 : Malgré les conditions météo très difficiles, monsieur le maire accueille le père Noël qui est à l'heure, la barbe un peu en bataille ...



La distribution des cadeaux peut commencer ...



Et la photo officielle avant le départ ...



INVITATION

Le CONSEIL MUNICIPAL vous invite

LE SAMEDI 9 JANVIER 2010, A 15 HEURES

*Pour permettre aux habitants de se rencontrer autour du verre
de l'amitié*

